

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 05 juillet 2020

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

L'an deux mille vingt le cinq juillet à dix heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le premier juillet deux mille vingt, s'est assemblé au gymnase Rabeyrolles sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

ELECTION
CONSEILLERS
TERRITOIRE.

DES PRESENTS :
DE Lionel BENHAROUS, Madeline DA SILVA, Daniel GUIRAUD, Lisa YAHIAOUI, Sander CISINSKI, Gaëlle GIFFARD, Christophe PAQUIS, Johanna BERREBI, Alice CANABABATE, Patrick BILLOUET, Isabelle DELORD, Lionel PRIMAULT, Moussou NIANG, Mathias GOLDBERG, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Guillaume LAFEUILLE, Sonia ANGEL, Richard LE PONTOIS, Simon BERNSTEIN, Delphine PUIPIER, Patrick CARROUER, Liliane GAUDUBOIS, Arnold BAC, Malika DJERBOUA, Martin DOUXAMI, Jimmy VIVANTE, Brigitte BERCERON, Maxence COLIN, Bénédicte BARBET, Frédérique SARRE, Vincent DURAND, Hélène BERTHOUMIEUX

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Nathalie BETEMPS par Liliane GAUDUBOIS, Lucie FERRANDON par Sander CISINSKI

ABSENT : Aucun

SECRETAIRE : Mathias GOLDBERG

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2020**OBJET : ELECTION DES CONSEILLERS DE TERRITOIRE.****LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-6-1, L.5211-6-2 et L.5219-9-1,**VU** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,**VU** le décret n°2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement public territorial dont le siège est à Romainville,**CONSIDERANT CE QUI SUIT :**

- A la suite de son renouvellement général, le Conseil municipal doit désigner de nouveaux membres au sein des instances dont la ville est membre.
- La Ville des Lilas dispose de quatre sièges au sein du Conseil de territoire de l'Etablissement public territorial « Est Ensemble ».
- Le représentant au conseil de la Métropole du Grand Paris est également, de droit, conseiller de territoire.
- Il convient alors de désigner les trois conseillers de territoire supplémentaires qui siègeront au Conseil de territoire.
- La désignation s'effectue au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.
- Le vote est à scrutin secret, sauf si le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.
- Si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

VU le rapport du représentant légal,**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE 1 : DECIDE** de procéder à un vote au scrutin secret.**ARTICLE 2 : DESIGNE** en qualité de représentants du Conseil municipal de la commune des Lilas au sein du Conseil de territoire de l'établissement public territorial « Est Ensemble », dont le siège est sis 100 avenue Gaston Roussel, 93230 ROMAINVILLE :

- Monsieur Lionel BENHAROUS
- Madame Valérie LEBAS
- Monsieur Lionel PRIMAULT

ARTICLE 3 : DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à l'Etablissement public territorial « Est Ensemble » et affichée en mairie.Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Lionel BENHAROUS

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **05 JUIL. 2020**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

Voix pour : 28

Voix contre : 3

Abstentions : 4

NPPV

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20200705-D51_20-DE
Date de télétransmission : 06/07/2020
Date de réception préfecture : 06/07/2020